

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 04 Décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (15) : Mesdames, Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Catherine LECOMTE, Florence POLLET, Ginette PREVOST.

Messieurs Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Vincent HUET, Sébastien LAMOTTE, Michel MATTLE, Ambroise PAMART.

Absents excusés (2) : **Madame Isabelle BOUREL donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Madame Sylvie JOLY donne procuration à Monsieur Michel MATTLE**

Absents (1) : Monsieur Daniel BENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 23 octobre 2017 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

B- ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de bien vouloir ajouter à l'ordre jour deux délibérations :

- Suppression poste d'animateur
- Tableau des emplois au 11/12/2017

Affaires générales

**1- Délibération : Association des riverains du Puits de l'Aire
Rapport fait par Madame Anne-Marie DELAFOSSE**

Madame le Maire a rencontré les riverains du Hameau du Puits de l'Aire. Ils lui ont fait part du dépôt des statuts de leur association de quartier auprès des services préfectoraux.

Ils souhaitent que la Commune reconnaisse leur association.

Madame le Maire fait la lecture des statuts de l'association.

Pour le moment cette association s'étend aux administrés de la Route du Puits de l'Aire avec extension prochaine vers les administrés du Hameau du Puits de l'Aire. Le courrier demande de reconnaître leur association d'intérêt général. Pour rappel, il existe déjà une association de quartier sur la commune de Préaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reconnaître l'association des riverains du Puits de l'Aire comme une association Préautaise
- De reconnaître ladite association d'intérêt général.

Monsieur Huet intègre la séance à 20h38.

2- Recensement 2018 : recrutement d'un 4^{ème} agent recenseur Rapport fait par Madame Catherine LECOMTE

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de recruter 3 agents recenseurs. Seulement au vu du découpage de la commune en district. Il s'avère nécessaire de recruter un 4^{ème} agent recenseur.

Les districts ne doivent pas faire plus de 250 foyers.

Nous avons reçu deux candidatures de Préautais. Une annonce a été publiée auprès de Pôle Emploi. Anne-Marie DELAFOSSE, Catherine LECOMTE et Adeline LECOMTE.

Il a été décidé de recruter Madame Berdah Odile, Madame Letacq Aline, Madame Rabet Nathalie, Monsieur Karim Djelti.

La dotation de l'Etat est de 3324€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De recruter un 4^{ème} agent recenseur
- La dépense sera inscrite au budget 2018.

3- Agent coordonnateur : indemnité représentative Rapport fait par Madame Anne-Marie DELAFOSSE

Pour rappel, Madame Catherine LECOMTE a été nommée agent coordonnateur pour la campagne de recensement 2018. Elle a pour agent coordonnateur adjoint Madame Adeline LECOMTE.

Compte-tenu des réunions, de la disponibilité, de l'investissement fourni, il s'avère nécessaire de lui octroyer une prime de représentativité.

Après en avoir délibéré, à 16 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide :

- D'allouer une prime de représentativité à hauteur de 300€ à Madame Catherine LECOMTE
- La dépense sera inscrite au budget 2018

AFFAIRES FINANCIERES

4- Décision modificative n°3 (réajustements budgétaires) Rapport fait par Madame Anne-Marie DELAFOSSE

Il convient d'opérer des réajustements budgétaires

SECTION INVESTISSEMENT

Achat de matériels

2158-1014 +491.60€

21783-1014 +550.22€

21783-1014	+62.67€
2188-1014	-1041.82€
2184-1014	+137.33€
020 Dépenses imprévues	-200€

MARE AUX GRENOUILLES RUE DU TOUR DE PREAUX

Travaux de clôture	
2313-1025	+9800€
020 Dépenses imprévues	-9800€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°3

5- Tarifs 2018

Rapport fait par Madame Anne-Marie DELAFOSSE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants :

- Il a été noté plusieurs fois dans l'année que les salles n'étaient pas rendues propres, nécessitant un travail supplémentaire des agents. Un forfait de 30€ pourrait être demandé aux administrés qui ne rendent pas les lieux correctement.
- Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis au moins 2 ans.

Concessions cimetière	
30 ans	147 €
50 ans	294 €
Columbarium	
CASE	
20 ans	585 €
30 ans	855 €
INSCRIPTION JARDIN DU	
SOUVENIR	
20 ans	54 €

DROITS DE PLACE	
au ml	1,60 €
Mise en fourrière d'animaux	
Prise en charge et transport SPA	85 €
Dépôt au chenil : par jour	15 €

Pratelli	
Soirée ou journée	180 €
Week-end	280 €
Jeunes après-midi 14h-19h du L au V hors jour férié et veille de jour férié	35 €
en cours de journée	72 €
du lundi au jeudi soirée en semaine du L au J hors jour férié et veille de jour férié	140 €

Forfait ménage 30€

Montant de la caution 600€

Arrhes : 50% à la réservation. Les arrhes ne sont pas restituées sauf cas de force majeure

St sylvestre : tarif w-e uniquement

Associations Préautaises : gratuité

NB : pas de tarif vin d'honneur : location à la journée

Clef des Champs

Tarifs	soirée ou un jour			week-end ou 2 jours			après-midi	
	Préaux	extérieurs	réduit*	Préaux	extérieurs	réduits*	Préaux	extérieurs
salle coquelicots	530,00 €	785,00 €	265,00 €	665,00 €	995,00 €	330,00 €		
office (cuisine)	110,00 €	165,00 €	55,00 €	130,00 €	205,00 €	70,00 €		
	640,00 €	950,00 €	320,00 €	795,00 €	1 200,00 €	400,00 €		
Compléments								
éclairage sène	106,00 €	160,00 €	52,00 €	133,00 €	200,00 €	67,00 €		
technicien / heure	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €		
vaisselle : couverts	1,00 €	2,00 €		1,00 €	1,00 €			
Vin d'honneur							220,00 €	
location/verre								330,00 €
							0,15 €	0,20 €
Conférences	sans buffet 315€			avec buffet 500€				

Remise de 10% sur l'ensemble des locations en semaines (du L au J hors jours fériés et veille de jours fériés (ne s'applique pas aux tarifs réduits et spéciaux)

Les tarifs réduits ne s'appliquent qu'aux associations préautaises sauf dérogation.

Gratuité de la salle, pour une manifestation dans l'année, obligation de régler l'office et l'éclairage scénique, et le remplacement de la vaisselle cassée

Caution de 1000€ à verser

Arrhes : 50% à la réservation. Les arrhes ne sont pas restituées sauf cas de force majeure

30€ de ménage

Madame le Maire fait part qu'il est nécessaire de demander aux parents des enfants scolarisés hors commune, la participation aux frais de scolarité. En effet, les mairies des communes extérieures refusant de les payer, ceux-ci doivent être supportés par les parents faisant le choix de scolariser leurs enfants à Préaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 13 voix pour, 3 voix contre et une abstention :

- Décide de fixer les frais de scolarité pour les enfants extérieurs à la Commune de Préaux, à hauteur de 41€ pour le 1^{er} enfant, 33€ pour le 2^{ème} enfant, 25€ à partir du 3^{ème} enfant.

RESSOURCES HUMAINES

6- Suppression de poste animateur Rapport fait par Madame Anne-Marie DELAFOSSE

Vu la délibération n° 2017-029, créant le poste d'animateur principal, à compter du 11/12/2017, il convient de supprimer le poste d'animateur à 100%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- De supprimer dans le cadre d'emploi « Animation », le poste d'animateur, 100% à compter du 11/12/2017.
- De modifier le tableau des emplois en ce sens.

7- Tableau des emplois au 11/12/2017. Rapport fait par Madame Anne-Marie DELAFOSSE

Vu la création du poste d'animateur principal, il convient de déterminer un nouveau tableau des emplois.

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Taux %
ADMINISTRATIF				
REDACTEUR				
Rédacteur	B	1	1	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif territorial	C	1	1	100 %
TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	95,6%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	7	7	100%
				100%
				98.1%
				71.5%

				68,6%
				82,1%
				83,7%
MEDICO SOCIAL				
ATSEM				
Asem principal 1ère classe	C	1	1	88,70%
ANIMATION				
ANIMATEUR				
Animateur principal de 2 ^{ème} cla	B	1	1	100%
ADJOINT D'ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de	C	1	1	100%
Adjoint d'animation 2ème	C	4	4	100%
				30.5%
				34.9%
				36.9%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le nouveau tableau des emplois au 11/12/2017

Rapports des Vice-Présidents

- **Commission Affaires scolaires, accueil périscolaire, bibliothèque (Madame Florence POLLET)**

Les 2 conseils d'école ont eu lieu : il n'est pas observé une plus grande fatigue des enfants par rapport au changement de rythme, des activités sont mises en place sur le temps du midi.

Concernant les ALSH petites vacances de Servaville, il est envisagé un retour de ce centre sur Préaux. La décision devra être actée par délibération.

Séjour de vacances des plus de 15 ans : un questionnaire est créé, il va être distribué au public visé. Il s'agit d'un bon projet, reste la question de l'encadrement, des comités de pilotage et du coût. Il s'avèrera peut être nécessaire de créer un poste à ce sujet. Tout cela n'est qu'à l'étude. Dans un 1^{er} temps le retour des questionnaires orientera les décisions à prendre. Monsieur Lamotte est satisfait que des projets voient le jour pour cette tranche d'âge. Monsieur Conseil demande s'il est possible de créer le même dispositif que celui mis en place pour les 11-14ans. L'objectif de ce projet est que les adolescents soient acteurs de leur projet.

Madame Pollet fait part du fait que les enseignantes de l'élémentaire sont d'accord pour que les classes soient peintes. Monsieur Huet demande à ce qu'un diagnostic soit réalisé pour l'entretien de nos locaux. Monsieur Huet estime que les agents de la commune ne peuvent pas faire les peintures des classes, compte-tenu du travail l'été notamment sur la plomberie aux écoles.

- **Commission Urbanisme, environnement, travaux d'investissements (Monsieur Jean-Claude BLEUZEN)**

Projet de lotissement Rue aux Juifs, Madame Delafosse doit prendre contact avec Madame Louis, notamment pour la sécurité routière.

PLUI : dans le cadre de la CCICV, nous en sommes au stade de diagnostic. Un diagnostic des cavités souterraines, sur la précision est lancé. Demande d'appel à candidature, Préaux est commune coordinatrice, chaque commune paie les frais de son diagnostic. Monsieur Aguado demande à ce que l'on attende le mois de janvier pour la consultation. La date limite de remise des plis est fixée au 15 janvier 2018.

Monsieur Conseil demande si finalement la CCICV est un EPCI bien cadré, Monsieur Bleuzen répond que cela varie selon les domaines. Les compétences n'ont pas encore été redéfinies, ni le budget.

Lotissement Clos des Chênes : suite aux pluies, les noues n'absorbent pas, une réunion est fixée mardi 12 décembre à 10h en mairie, puis sur le terrain. Il y a un réel problème de sécurité des noues, pas de distance entre la route et la noue. Monsieur Aguado souligne que les problèmes actuels, étaient les craintes de la commission urbanisme lors de l'ébauche du projet par TAM et Infra Services. Toutefois TAM ne semble pas être en accord avec Infra Service.

- **Commission personnes âgées, fêtes, CMJ, action sociale (Madame Catherine LECOMTE)**

Le Pot des agents aura lieu le jeudi 21 décembre 2017 à 19h.

Les voeux du maire auront lieu le vendredi 05 janvier 2018.

Le Téléthon a lieu à partir du vendredi 8 décembre à l'ECS.

La distribution des colis de Noël pour les personnes âgées aura lieu le 22 décembre 2017, 9h à 12h, le goûter de Noël à l'école sera à 15h30

L'aire de jeux : la dalle est posée, il reste le sol et les jeux à poser. Les intempéries pourraient retarder la livraison, que nous souhaitons le 22 décembre.

- **Commission travaux, sécurité, espaces verts, cimetière (Monsieur Michel MATTLE)**

La sécurité incendie est à refaire sur le Groupe scolaire et le Pratelli.

- **Commission Communication, vie associative, culture, commerces, entreprises, tourisme (Monsieur Vincent CONSEIL)**

Le bilan de la SDA est bon. Les spectacles étaient de bonne qualité. La soirée jeunes talents fut un succès, la réunion de bilan aura lieu le 19/12/2017 à 19h30.

Site internet : Changement de site, reprise des pages, on reprend les 10 pages les plus importantes, on créera d'autres pages nous-même. L'objectif est d'impliquer les secrétaires notamment Julie, chacun doit s'approprier le site. Julie travaille sur les photos à mettre sur le site. Il est nécessaire de faire une photo du conseil pour mettre en place un trombinoscope. Madame Guédin demande si l'espace de stockage est correct, pour le moment oui. L'intranet sera une sous partie du site. Il n'y a normalement pas de limite de stockage. Nathalie Guédin, demande une mise à jour notamment pour les artisans et les déchets. Avec le nouveau site, les informations seront mises à jour au fur et à mesure. L'objectif est de mettre en activité le nouveau site d'ici la fin janvier.

Bulletin municipal : une édition avant la fin de l'année sur les nouveautés de l'année 2018 et un volet sur le recensement 2018.

Questions diverses

1- SAS Préautaise (Anne-Marie Delafosse).

Un rendez-vous était fixé le 05 décembre 2017. Le propriétaire des lieux ne pouvant être disponible ce rendez-vous est décalé au 20 décembre 2017. L'entreprise est installée sur son nouveau site, à l'entrée de Sainte-Croix-sur-Buchy.

Le sentiment est que le propriétaire tente de gagner du temps. Monsieur Conseil est inquiet par rapport au propriétaire et au devenir du site.

2- La fibre

Madame le Maire fait état de la note de M.Delnott au sujet de la fibre sur le territoire de la CCICV. Monsieur Bleuzen indique que celle-ci devrait être installée d'ici 2 à 3 ans.

Le SDE76 va autoriser d'utiliser les poteaux électriques pour poser les réseaux de la fibre.

Madame Delafosse explique que des communes ont fait tout leur enfoncement de réseaux, et qu'elles ont été subventionnées à hauteur de 80%.

3- Liberté d'expression

Nathalie Guédin demande qui est compétent pour le ramassage des déchets, Madame le Maire répond la CCICV. Madame Guédin demande à ce que le calendrier de ramassage soit revu notamment au niveau des déchets recyclables qui sont de plus en plus nombreux, et le ramassage n'a lieu que tous les 15 jours. Madame le Maire informe que cela fut remonté auprès des services de la CCICV. Monsieur Huet ajoute que des administrés en avaient fait part lors de la réunion publique en avril dernier.

Monsieur Bleuzen des informations sur les devis suivants :

- Barrière clef des champs : devis qui doivent être examinés
- Trottoirs route de Roncherolles : regarder les devis. Monsieur Huet demande à ce que la Route de Roncherolles soit redessinée.
- Wifi à l'école, le câblage est terminé.

Monsieur Huet demande un diagnostic sur les bâtiments communaux : les sanitaires du Groupe scolaire sont en mauvais état, le service technique ne fait qu'intervenir dessus. Monsieur Huet accompagnera Monsieur Mattlé sur ce sujet.

Monsieur Lamotte fait part que l'association les Volants Préautais a été reçue le 30/10/2017, et demande un retour de la part de la mairie. Il y a des fuites dans la salle ainsi que des lampes grillées.

Monsieur Conseil fait part du fait que le Tennis Club a demandé le wifi dans la salle, une suite favorable ne peut être donnée.

La séance est levée à 22h25.